

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2011 À 18 h 30

L'an deux mil onze, le mardi cinq avril, à 18 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué le 29 mars 2011, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, JM BOYER, A.CLÉMOT, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

ABSENT EXCUSÉ : S. ARCHAMBAUD qui a donné pouvoir à J. TISSANDIER

Monsieur JM LAUVERGNAT, Receveur municipal assiste à la réunion.

Madame Aline CLÉMOT et Monsieur Jean-Marie BOYER sont élus secrétaires de séance.

Le procès verbal de la réunion du 1^{er} mars 2011 a été approuvé à l'unanimité.

2011/04/01 - CIMETIÈRE : PRIX DES CONCESSIONS

Le conseil se prononce pour un maintien des prix proposés lors du précédent conseil et adopte, à l'unanimité, à compter de la réception de la délibération par le contrôle de légalité de la sous-préfecture, les tarifs suivants :

- Concession trentenaire 50 €/m²
- Concession cinquantenaire 80 €/m²
- Urne : 0,65 x 1,00 (art. 6) 30 ans 40 € l'unité
- Urne : 0,65 x 1,00 (art. 6) 50 ans 70 € l'unité
- Dépositoire : tarifs selon article 7 du règlement intérieur.

Le Maire indique que les modifications du règlement intérieur sont de sa seule compétence et doivent faire l'objet d'un arrêté.

2011/04/02 - VOTE DES TAXES

La commission des Finances, vu les charges à venir sur l'année 2011, propose une augmentation de 3,5 % sur le taux des 4 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation et fixe les taux suivants :

- Taxe d'habitation (taxe communale + ex taxe départementale) 16,59 %
- Taxe sur le Foncier Bâti 13,37 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 41,37 %
- La Contribution Financière des Entreprises (ex taxe professionnelle) 20,06 %

Suppression de la TAXE PROFESSIONNELLE

Les Pouvoirs Publics, suite à la **suppression de la TAXE PROFESSIONNELLE (TP)**, ont compensé la perte de revenus des collectivités grâce au montage financier ci-après :

- 1) A → Reversement de la part départementale de la TAXE D'HABITATION (TH) à la commune.
B → Réajustement du taux de la TAXE FONCIÈRE sur le NON BÂTI (TFNB).
C → Création de la CONTRIBUTION FINANCIÈRE des ENTREPRISES (CFE).
D → Versement à la collectivité du produit de la taxe additionnelle sur le FNB.
E → Versement à la collectivité du produit de la nouvelle taxe appelée CONTRIBUTION à la VALEUR AJOUTÉE de l'ENTREPRISE (CVAE).

- 2) → **Création d'une indemnité financière** appelée la **Garantie Individuelle de Ressources (GIR)** afin de retrouver le montant global qu'aurait dû recevoir la collectivité s'il n'y avait eu de réforme de la TP et ce sur la base de l'année 2009. Cette indemnité peut donc être soit positive soit négative.

Les collectivités 'gagnantes' reversent aux collectivités 'perdantes'.

Impact pour la commune de ROUFFIAC

- Le reversement de la part départementale se traduit par un quasi-doublement du taux d'imposition de la Taxe d'habitation allouée à la commune.
- Le taux d'imposition de la Taxe sur le Foncier Non Bâti passe de 39,97 % à 41,37 %.
- Le produit de la nouvelle taxe Contribution Financière des Entreprises est de 3 624 €.
- Le montant reversé du produit de la taxe additionnelle sur le FNB est de 223 €.
- Le montant du produit de la nouvelle taxe CVAE est de 3 138 €.
- Le montant de la Garantie Individuelle de Ressources se traduit pour nous par un prélèvement de 28 396 €, ramenant ainsi nos recettes à 100 879 €.

2011/04/03 - VOTE DES SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes (compte 6574) pour l'année 2011 :

- | | |
|----------------------------|----------|
| • ACCA | 50,00 € |
| • Foyer Rural - Judo | 155,00 € |
| • Foyer Rural - Tennis | 155,00 € |
| • Donneurs de Sang pontois | 50,00 € |

2011/04/04 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget est voté à l'unanimité comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	272 836,00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	220 259,00 €

2011/04/05 - SYNDICAT INFORMATIQUE

Joël Arnaud fait un compte rendu de la réunion dite 'Débat d'Orientation Budgétaire' à laquelle il a assisté le 17 mars dernier. Voici ce qu'il faut en retenir:

- 1) Promotion de la télétransmission à laquelle 287 collectivités sur 520 ont adhéré.
- 2) Promotion de la télésauvegarde.
- 3) Travaux en cours pour prendre en charge la maintenance des parcs informatiques des écoles (Fin de l'assistance gratuite par les Pouvoirs Publics en septembre 2011).
- 4) Migration sur nouveaux logiciels (Cosoluce de Coloris). Le canton de Pons basculera courant second trimestre 2012. Charge aux communes concernées de prévoir
 - Une contribution financière spécifique sur 2011 et 2012 (2 fois 240 €),
 - Une formation de 3 jours et $\frac{1}{2}$, 2 mois avant le démarrage,
 - Un changement de matériel si celui n'est plus sous contrat (C'est le cas pour Rouffiac).
- 5) Travaux en cours en vue de centraliser tous les fichiers utiles aux SIG (Système d'Information Géographique) en lieu et place des 4 systèmes actuels dont celui de la Haute Saintonge.
- 6) Création d'une tarification spécifique pour les Associations Foncières autonomes (L'AF de Rouffiac n'est pas concernée).

2011/04/06 - QUESTIONS DIVERSES

- Dojo : les travaux seront finis au mois de mai 2011.
- Pour les logements, les travaux seront commandés quand la commune aura reçue les subventions.
- Travaux sur la commune sont en voie de finition (courant 2011).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

J. TISSANDIER p/o S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

E. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE

JP VELEZ

.